

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

**AUTORISATION TEMPORAIRE D'ORGANISER UNE VENTE AU DEBALLAGE A
L'OCCASION D'UN VIDE MAISON
LE DIMANCHE 30 MARS 2025**

Le Maire de la Commune de SEEZ, Lionel ARPIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Commerce et notamment les articles L.310-2n L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19,

VU le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code du Commerce,

VU l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

VU la demande présentée par Madame GRAO domiciliée 7 rue du Moulin – Le Breuil, SEEZ (Savoie), concernant l'organisation d'organiser une vente au déballage de marchandises d'occasion, à l'occasion d'un vide maison à son domicile, le dimanche 30 mars 2025,

Considérant qu'il convient de définir les conditions d'organisation de ladite vente,

ARRETE

ARTICLE 1

Madame GRAO est autorisée à organiser une vente au déballage à l'occasion d'un vide maison. Cette vente se déroule 7 rue du Moulin, le Breuil – 73700 SEEZ, le dimanche 30 mars 2025 de 8h00 à 19h00.

ARTICLE 2

La présente autorisation lui est accordée à titre précaire et révocable pour une journée.

ARTICLE 3

Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en matière de ventes au déballage.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et transmis à l'intéressée.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à SEEZ, le 19 mars 2025.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250319-2025-030-AR
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Date de mise en ligne le 20/03/2025